

Commaille, Jacques, Pierre Strobel, et Michel Villac. 2002. *La politique de la famille*. Paris: La découverte - Repères.

Compte-rendu par Anne Revillard, paru in *Droit et Société*, 53 : 235-238. 2003.

« Politique de la famille » : l'expression étonne, par rapport à celle de « politique familiale », plus couramment utilisée. Qu'en est-il donc de cette politique dont on n'ose plus dire le nom ? Dans *La politique de la famille*, Jacques Commaille, Pierre Strobel et Michel Villac se proposent d'analyser les enjeux actuels auxquels est confrontée l'action publique dans ce domaine, à partir d'un double éclairage, social et sexué, et d'une mise en perspective systématique du cas français dans son contexte européen.

La compréhension des incertitudes actuelles de la politique de la famille passe d'abord par une exploration de son contenu concret et de l'héritage historique dont elle est porteuse. Le chapitre 1, après un éclaircissement salutaire des différents dispositifs existants, s'intéresse à la portée symbolique de cette politique. Par comparaison avec les autres pays européens, la politique familiale française ne se distingue pas tant par son contenu que par l'idéologie qui lui a été historiquement associée, le *familialisme*, qui définit la famille comme « un tout, une *institution* à laquelle les individus seraient subordonnés, assujettis à un ordre commun, afin d'assumer des fonctions au service de la société » (p.5). Cependant, la mise en perspective européenne à l'aide de différents critères portant sur le contenu et l'impact de l'intervention étatique (type de protection sociale, impact sur les relations de genre, répartition des obligations familiales entre État et famille) fait ressortir l'ambiguïté des politiques françaises qui, mêlant des éléments progressistes et traditionnels, ne correspondent plus à une logique strictement familialiste.

Cette indétermination renvoie à la pluralité des fondements historiques de la politique de la famille (chap. 2). En effet le familialisme, qui affirme la primauté de l'*institution*, se trouve confronté à deux autres référentiels : celui de l'*émancipation*, dont les origines remontent à la révolution française, et celui de la *protection*, issu du catholicisme social. L'affirmation de la revendication d'*émancipation* par rapport à la famille traditionnelle a conduit à l'émergence d'un nouveau modèle de la famille « relationnelle », où le choix des individus prime sur la contrainte de l'institution (chap. 3). Les femmes ont joué un rôle essentiel dans cette dynamique d'autonomisation, aussi bien par leurs comportements individuels qu'en tant que mouvement social. Cependant le mouvement d'individualisation de la vie familiale, en se heurtant à des inégalités structurelles (de genre notamment) fait naître de nouveaux risques

sociaux (ex. précarité des familles monoparentales) face auxquels la politique de la famille est interpellée dans sa fonction de *protection* (chap. 4). On note par ailleurs une tendance croissante à un déguisement politique des « risques sociaux » en « risques familiaux », bien illustrée par le traitement actuel de la délinquance juvénile, qui fait fi des facteurs économiques et sociaux pour imputer toute la responsabilité aux seuls parents. Ce phénomène participerait d'un « transfert de la demande normative, de la bonne famille – le couple marié et stable – vers les bons parents – ceux qui assurent à leurs enfants une éducation et une socialisation correcte –, quels que soient les modalités et aléas de leur relation conjugale » (p.50). La traduction politique des risques sociaux en « risques familiaux » fait en sorte que les catégories les plus défavorisées (les plus touchées par les « risques sociaux ») subissent de plein fouet cette nouvelle normativité familialiste. On aboutirait finalement à une intervention étatique duale, combinant d'un côté paternalisme (contrôle social en échange d'une protection) vis-à-vis des familles pauvres, et de l'autre ajustement à l'évolution des mœurs dans le sens d'une « démocratie politique de la famille » (p.54), à laquelle aspireraient plutôt les classes moyennes.

On retrouve cette différenciation sociale dans les possibilités ouvertes aux femmes par l'articulation entre politiques de la famille et politiques de l'emploi telle qu'elle se répercute sur les modes de prise en charge du travail de *care* (chap. 5 et 6). En effet le développement des emplois familiaux, plus facilement accessibles aux femmes aisées, induit un transfert du travail de *care* de ces dernières à des femmes en situation précaire. La situation des femmes est également au cœur de l'enjeu de l'individualisation des droits sociaux (chap. 6). Face à une protection sociale encore largement fondée sur l'unité familiale (à travers le mécanisme des droits dérivés par exemple), l'individualisation des droits sociaux s'affirme timidement, par le biais de dispositifs comme la Couverture Maladie Universelle (CMU). Mais on observe dans d'autres domaines touchant particulièrement les femmes une familialisation croissante, qui témoigne des résistances de la logique familialiste. Ce phénomène est encouragé par le développement des prestations sous conditions de ressources, qui présupposent une solidarité familiale étendue. Par exemple, le fait d'entrer en concubinage peut faire perdre à un parent isolé le bénéfice de l'Allocation de Parent Isolé (API). Malgré ces signes non négligeables d'une (re)familialisation de la protection sociale, les auteurs estiment que la tendance générale est celle d'une individualisation croissante des politiques, tendance renforcée par les orientations communautaires qui inscrivent la politique de la famille dans le cadre d'une politique d'égalité des chances. Outre cette question centrale de l'individualisation, la politique de la famille reste traversée par des dilemmes structurels (chap. 7) quant au principe

de redistribution qu'elle doit favoriser (solidarité horizontale ou verticale) et quant à son financement, qu'il s'agisse de sa base (les salaires ou le budget de l'État) ou de ses modalités (offre directe ou solvabilisation de la demande).

La politique de la famille combine habilement une démarche essentielle de clarification des termes (souvent très techniques) de ces débats qui s'entrecroisent, avec l'expression d'une ambition théorique forte et plurielle : identification des facteurs de déstabilisation du familialisme (la dynamique d'émancipation individuelle, en tant que comportement et en tant que mouvement social), choix d'une perspective à la fois « genrée » et sociale pour analyser l'impact des politiques familiales, hypothèse quant au sens fondamental des mutations contemporaines de l'action publique dans le domaine de la famille (l'individualisation des politiques ferait une percée décisive, à l'encontre du poids historique du familialisme). Ces réflexions ouvrent autant de pistes de recherche.

L'hypothèse de déstabilisation du familialisme par la dynamique d'émancipation individuelle soulève plusieurs questions. D'un point de vue de sociologie politique, en premier lieu : quel est le poids réel des nouveaux mouvements sociaux face aux mouvements familiaux traditionnels? Vont-ils majoritairement dans le sens de l'émancipation ? L'existence de nouveaux mouvements sociaux oeuvrant dans un sens nettement conservateur (mouvements masculinistes par exemple) remet en question l'une assimilation entre politisation « par le bas » et politisation dans un sens démocratique. Inversement, on pourrait se demander dans quelle mesure le familialisme étatique français, au-delà de sa rhétorique réactionnaire, n'a pas pu contribuer à améliorer la situation matérielle des femmes, par opposition aux pays de tradition politique strictement privatiste dans le domaine de la famille.

Du point de vue des comportements sociaux, l'hypothèse de démocratisation de la vie privée (idée de « famille relationnelle » ou de « démocratie de la famille »), identifiée comme le facteur essentiel de déstabilisation du familialisme, demande à être confrontée à un examen empirique plus approfondi. Comme le soulignent très justement Jacques Commaille, Pierre Strobel et Michel Villac, il s'agit là d'un modèle socialement situé, qui serait surtout valable pour les classes moyennes. Nous serions tentés de prolonger cette critique : même en restreignant l'hypothèse à certaines catégories sociales, on peut s'interroger sur la nature de cette démocratie dont on célèbre l'avènement. Dans la famille comme dans la Cité, l'existence de mécanismes formels de la démocratie (négociation entre conjoints par exemple) n'épuise pas la question démocratique. L'inertie de la répartition du travail domestique montre bien que les termes de la négociation restent affectés par un rapport de force structurel entre les sexes qui constitue un obstacle à une pleine démocratisation.

Ces considérations nous ramènent à l'analyse des politiques familiales en termes de genre qui, en rupture radicale avec l'analyse familialiste, constitue l'originalité majeure de l'ouvrage. Son croisement avec une perspective sociale est d'autant plus fécond que la gestion étatique du travail (tant domestique que rémunéré) des femmes prend des voies de plus en plus différenciées socialement. Cependant cette analyse « genrée » mériterait parfois d'être poussée plus loin. Ainsi la critique de la notion de « risque familial », qui est menée de manière très fine dans sa dimension sociale, pourrait être prolongée dans une perspective de genre : le fait de réserver la notion de « risque familial » au seul moment de la rupture conjugale empêche de penser en quoi la famille unie peut aussi être pour les femmes une source de « risques » (de déqualification, de dépendance économique, de violences...). Or à défaut d'une description plus systématique de ces risques proprement familiaux, témoins d'un rapport de *pouvoir* entre les sexes au sein de la famille, le sens profond de la quête d'autonomie des femmes pourrait échapper au lecteur non averti, et être assimilé à l'individualisme du sens commun avec toute la charge normative qu'il implique. Ce risque est redoublé par l'assimilation de l'émancipation des femmes au mouvement général d'individualisation caractéristique des sociétés modernes. Toute séduisante qu'elle soit, cette démarche de généralisation ne permet pas forcément de rendre compte de la spécificité des dynamiques sociales à l'œuvre. En effet, si la quête d'autonomie des femmes est sans aucun doute une aspiration au statut d'individu (dans ses composantes les plus concrètes : intégrité physique, autonomie matérielle), le mouvement plus général d'individualisation, ne serait-ce que dans la sphère familiale, présente d'autres dimensions qui ne se recoupent pas nécessairement avec l'émancipation des femmes : évolution du statut des enfants, libération sexuelle... Inversement la famille traditionnelle ne constituait pas un obstacle à l'individuation du père de famille. Ainsi, bien qu'ils puissent sembler évidents à première vue, les liens entre mouvement d'émancipation des femmes et mouvement plus général d'individualisation gagneraient à constituer un objet d'investigation plutôt qu'une affirmation *a priori*.

Malgré cette tentation fréquente (et justifiée) de dissolution de la problématique de l'émancipation des femmes dans la grande question sociologique de l'individualisation, il est tout à l'honneur de *La politique de la famille* que de contribuer à imposer l'analyse « genrée » des politiques familiales comme un programme de recherche nécessaire et légitime, dans un contexte politique et scientifique où l'aveuglement par rapport au genre est encore trop souvent de mise.